F3

MATERIALITY-Reporting, organisme de formation certifié Qualiopi

Encadrer l'IA dans la mission d'audit

Ce que l'IA change dans la preuve d'audit.

Une demi-journée en classe virtuelle, côté entreprise auditée et côté vérificateur.

DURÉE	PRIX	SESSIONS	FORMAT	PARTICIPANTS
3 h 30	**450 € HT**	**Nous consulter**	**Distanciel**	**3 à 12**
une demi-journée, 9h - 12h30	par personne, TVA 20 % en sus	calendrier flexible	webconférence	par session



Formatrice
Dolores LARROQUE

Qualiopi processus certifié. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation. Consulter le certificat

Vous repartez avec

- Grille des garde-fous
- Modèle de règles d'usage de l'IA pour un cabinet
- Support de la formation

Présentation

L'IA générative intervient désormais dans la production des rapports de durabilité et dans les travaux de vérification. Elle pose de nouvelles questions de preuve : origine des chiffres, traçabilité des calculs, secret professionnel, part du jugement laissée à l'outil.

Cette formation ne porte pas sur l'usage de l'IA pour produire un rapport. Elle porte sur ses conséquences pour celui qui le vérifie. Elle est distincte de la formation F9 « IA et ESG / RSE ».

Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

1. Repérer où l'IA intervient dans la chaîne, de l'entreprise auditée au vérificateur
2. Identifier ce qu'elle fragilise dans la preuve
3. Adapter ses diligences face à un rapport produit avec l'IA
4. Poser des règles d'usage écrites dans son cabinet

Prérequis

Pratique de l'audit. Aucune compétence en IA, aucune installation d'outil.

Programme détaillé

Classe virtuelle	3 h 30

Séquence 1 (30 min) : Où l'IA intervient dans la chaîne, de l'entreprise auditée au vérificateur

Séquence 2 (45 min) : Les risques pour la preuve : chiffres plausibles mais faux, perte de traçabilité, secret professionnel, jugement délégué à l'outil

Séquence 3 (30 min) : Le cadre : règlement européen sur l'IA, RGPD, secret professionnel et déontologie

Pause (15 min)

Séquence 4 (75 min) : Étude de cas en sous-groupes : un rapport rédigé avec l'IA, quelles diligences ; règles d'usage du cabinet ; mention au dossier

Séquence 5 (15 min) : Synthèse et quiz final

Compétences développées

- Cartographier les usages de l'IA chez l'entreprise auditée et dans le cabinet
- Reconnaître les fragilités de preuve liées à l'IA
- Formuler les questions à poser à l'entreprise auditée sur ses usages
- Adapter le programme de travail à un rapport produit avec l'IA
- Rédiger des règles d'usage de l'IA pour un cabinet
- Documenter l'usage de l'IA au dossier

Public concerné

- Commissaires aux comptes
- Auditeurs de durabilité
- Responsables qualité et déontologie de cabinets

Modalités pédagogiques

Classe virtuelle
Formation en direct et interactive, quiz et mises en situation, 3 à 12 participants

Étude de cas
Travail en sous-groupes sur un rapport rédigé avec l'IA, restitution collective

Évaluation continue
Auto-positionnement avant et après la formation, quiz final

Modalités d'évaluation

- Auto-positionnement avant et après la formation
- Observation des productions collectives pendant l'étude de cas
- Quiz final
- Satisfaction à chaud, acquis perçus à froid 3 à 4 semaines après

Documents délivrés

- Feuille d'émargement électronique par demi-journée
- Certificat de réalisation

Accès et accessibilité

Modalités et délai d'accès précisés à l'inscription. Réponse à toute demande sous 48 heures ouvrées. Intra-entreprise sur devis.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, modalités adaptées sur demande auprès de la référente handicap : formation@materiality-reporting.com

Dates et inscription

Dates : nous consulter, calendrier flexible selon la disponibilité des participants. Devis intra-entreprise et indicateurs de résultats sur la fiche en ligne.

Voir la fiche et s'inscrire →

LES NEUF FORMATIONS MATERIALITY-REPORTING

F1. Produire un rapport de durabilité | F2. Audit du rapport de durabilité | **F3. IA et Audit** | F4. Rapport CSRD / ESRS révisés | F5. Rapport volontaire VS | F6. Rapport normes GRI | F7. Questionnaire EcoVadis | F8. Analyse de double matérialité | F9. IA et ESG / RSE

MATERIALITY-Reporting, SAS au capital de 1 000 €, SIREN 795 350 438. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788267878 auprès du préfet de la région Île-de-France. Programme mis à jour le 20 novembre 2026.